

**CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY**  
**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022 à 19 HEURES**

A l'ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal du 14/10/2022,
- 3- Informations et questions diverses.

***Convocation et affichage : 12/12/2022***

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chauffry, dûment convoqué le 12 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sis 45 rue de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard WARZOCHA, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur Richard WARZOCHA, Monsieur Patrick LEJONC, Monsieur Alexis CHARLOTEAUX, Madame Gaëlle MARSALLON, Monsieur Jean-Jacques EGO, Madame Séverine SELLIER, Monsieur Sylvain TOTIER, Madame Pascale GERAUDEL, Monsieur Jean-Noël LEDOUX, Madame Coralie BIALAS, Monsieur Stéphane HALLOO.

**Était représentée** : Madame Claudia DOUALLA représentée par Madame Gaëlle MARSALLON.

**Étaient absents** : Madame Maryvonne SOUILLET, Madame Annabelle FRANCIUS, Monsieur Gabriel GOEMANS.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alexis CHARLOTEAUX

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 11 / Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 02.

**1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (ci-dessus nommé)**

Demande d'ajout du point à l'ordre du jour :

SDESM 77 : Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun.

La demande est accordée.

**2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14/10/2022**

Report de l'approbation du PV du 14/10/2022 à la prochaine séance.

**3- SDESM - MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX ET DE LA COMMUNE DE MELUN.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération n°2022-64 du comité syndical du 22 septembre 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux ;

**Vu** la délibération n°2022-85 du comité syndical du 30 novembre 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de commune de Melun ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun ;

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la commune de Melun au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

**4- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Création de poste : possibilité de création de poste d'agent technique sur un volume de 10 heures hebdomadaire dans le but de seconder l'agent actuel et de préparer son départ dans environ 3 ans.
- PLU : à l'arrêt depuis 8 mois, une réunion de travail est prévue le 6 février 2023 à 10 heures avec le cabinet CDHU et le service urbanisme de Coulommiers. Demande d'un calendrier de réunions. Pour information, un registre est à disposition à la mairie afin de recueillir les doléances.
- PNR : le projet avance cependant la charte est en écriture, cela demandera encore du temps.
- Demande d'aménagement pour les poubelles : lecture du courrier d'un administré proposant un emplacement pour les poubelles de la cour commune située rue du Plessier.
- Remarque sur les déjections canines.
- Lecture du courrier de la Préfecture de Seine-et-Marne sur le délestage électrique dans le département.
- Installation d'un camion de pizzas les mardis semaines paires.
- Echanges de mails avec les parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire,  
Richard WARZOCHA

Le ou la secrétaire de séance,  
Alexis CHARLOTEAUX